

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Benoit Laliberte <benoit.laliberte@tnwcorp.com>  
**Envoyé:** 6 juillet 2020 20:24  
**À:** cardinal.joelle@hydroquebec.com; Filion, Éric; Dubois, Rémi; Galarneau.Francois-Olivier@hydro.qc.ca; Tremblay, Jean-Olivier  
**Cc:** carrier-pion.maude@hydroquebec.com; medfalardeau@gmail.com; scadrin@dhcavocats.ca; pelletierpierre@videotron.ca; paule.hamelin@gowlingwlg.com; Pcharlebois@fasken.com; Ross.woodham@cogecopeer1.com; energie@mblink.net; aturmel@fasken.com; Greffe; j.lesiege@gmail.com; prunelle@droitenvironnement.com; plarochelle@larochelleavocats.com; union@consommateur.qc.ca; antremblay@ville.baie-comeau.qc.ca; srichemont@woods.qc.ca; mgauthier@geass.ca; taillefer.yvan@hydroquebec.com; pelletier.frederic@hydroquebec.com; Dubois, Véronique  
**Objet:** RE: R-4045-2018 (Phase 1, étape 3): Le Distributeur dépose des commentaires  
**Pièces jointes:** 2020-07-06\_LET DUBOIS\_R-4045-2018PH1É3\_Commentaire.pdf

Me Cardinal,

Je viens de prendre connaissance de votre lettre de ce jour ci-jointe.

Notre procureur a rédigé une réponse qui vous sera communiqué demain avant midi. Toutefois, j'aimerais vous communiquer certaines des choses que vous pourrez lire entre les lignes dans cette réponse à votre lettre demain...

Vous êtes une brillante avocate, vous être très pertinente, cohérent, bien articulé et vous vous présentez très bien. Je le pense sincèrement.

Par contre, aujourd'hui, votre lettre ne fais absolument aucun sens.

Je suis persuadé que ce n'est pas "de votre cru". Je suis certain que vous ne pensez pas réellement ce qu'elle contient.

Vous dite essentiellement que la Régie avait tort de demander à Hydro-Quebec de fournir un complément de preuve et que vous n'y obtempérez pas. La décision est été rendu le 28 Février 2020 et est pleinement exécutoire. Quand on est en désaccord avec une décision de la Régie, on demande une révision ou on fait appel en Cour Supérieur dans un délais raisonnable. Comme vous le savez très bien nous avons quelques rendez-vous ensemble devant ces instances très bientôt par ce que nous étions en désaccord avec une décision de la Régie....

Vous avez choisi de ne pas demander une révision ou une demande de pourvoir en Cour Supérieur. Plutôt vous avez étiré le temps, acheter du délais sur le dos de la pandémie et

aujourd'hui après avoir pris connaissance de votre "preuve" qui ne contient finalement aucun complément de preuve tel qu'ordonné par la Régie, le Distributeur s'offusque que nous demandions à ce que vous respectiez l'Ordonnance en place. Est-ce qu'il y a quelque chose qui m'échappe ?

Me Cardinal, il est trop tard, le Distributeur a fait son lit et nous allons de l'avant.

Cela étant, je vous suggère respectueusement, qu'il est maintenant temps de mettre fin au processus R-4045-2018. Les temps ont changé, il n'y a plus aucune pertinence à faire perdurer ce processus qui a coûté une fortune à l'État Québécois, enrichie des avocats et surtout des avocats d'associations qui n'avait rien à voir avec ce processus. (on comprend tous le concept du club Hydro/Ministre/et les associations ami devant la Régie/Régisseurs et le paiement inutile de frais d'avocat de certain d'entre eux).

De plus cette tentative d'encadrement tarifaire qui n'était finalement pas justifié a fait perdre de très important capitaux à certain centre de données et d'hébergement d'équipement informatique à usage cryptographique ou pas. Dans notre cas, c'est pas moins de \$15M d'investissement qui est parti en fumée en 2018 pour un processus règlementaire qui était complétement voué à l'échec et n'aurait pas du avoir lieu. Hydro-Québec devait divulguer l'information nécessaire à la Régie au début de 2019 et ne l'a pas fait... Sans compter le fait que nous devons avoir nos serres en opérations au depuis de 2019... brillant.

Je peux très bien comprendre votre position en Mai 2018. Par contre nous avons fait des pieds et des mains pour vous faire entendre raison durant les audiences de l'automne de cette même année.... Rien à faire.... Vous ne vouliez le voir, n'y le croire. Pas plus aveugle que quelqu'un qui ne veut pas voir.

Votre nouveau petit traité avec les membres de l'AREQ pour essayer d'atteindre nos droits acquis sur des contrats d'approvisionnement existant ferme n'était pas une super idée. Vous vouliez recevoir 1 cent de plus le kW/h et cela vous a été refusé par la Régie l'année dernière. Maintenant vous essayer de faire indirectement ce que vous ne pouvez faire directement soit d'aller chercher cette même cent avec 300 heures d'OÉI gratis à partager avec vos nouveaux amis... tough luck. Incroyable ce qu'on peut essayer d'acheter pour une cent !

Comme votre collègue Dave Rhéaume la affirmé sous serment durant les audiences :

**M. DAVE RHÉAUME** : Réponse. Ce serait faux de dire qu'Hydro n'y a pas pensé. Toute la raison pourquoi on est aujourd'hui ici puis qu'on arrive avec une approche qui est distincte de la façon de travailler habituelle, c'est justement parce qu'on a beaucoup plus de demande que de capacité disponible. De travailler avec le premier arrivé, premier servi, vous avez posé des questions à nos collègues, ce qu'on dit c'est ça ne s'appliquait pas cette fois-ci, compte tenu de l'importance de la demande. **Donc, en effet, on n'a pas passé beaucoup de temps à inclure de la preuve sur qu'est-ce qui arrive si personne bide.** Si on pense qu'on va juste avoir, prenons votre exemple, vingt mégawatts (20 MW) de demande, bien, **pour être bien honnête, on va faire notre mea culpa puis on va avoir fait travailler beaucoup de gens pour une mauvaise analyse du marché**

Il est temps pour Hydro-Québec de reconnaître ses erreurs, d'aller de l'avant et de tous nous concentrer sur les vrai enjeux de la société qui doit être maintenant réinventé. Votre annonce sur des tarifs préférentiel pour chauffage de serres est brillant et complètement approprié. Nous y participerons et nous espérons être en mesure de faire avancer cette nouvelle classe tarifaire comme vous pouvez vous en douter.

Un tarif pour un usage cryptographique est un concept maintenant complètement révolu et obsolète. Arrêtons ce non-sens et concentrons-nous tous ensemble sur les vrais enjeux.

Vous avez une nouvelle dirigeante et un Ministre qui sera fort possiblement réélu. Vous devriez être plus que satisfait de vos accomplissements et regarder l'avenir avec brillo. Vous avez les coudés franches pour accomplir de grande choses. Pas pour écrasé l'innovation et l'entrepreneuriat d'ici.

Hydro-Quebec est un état dans un état. Vous être la plus grande vache a lait de celui-ci et on peut tous le reconnaître. Par contre, cela ne vous donne pas le droit d'agir de la sorte, endommager des entreprises et des entrepreneurs pour étancher artificiellement la soif d'un Ministre de l'époque.

Vous avez fait un incroyable gain avec la Loi 34, les Régisseurs dont le mandat venaient à échéance récemment a été renouvelé (nous avons un problème avec l'apparence d'indépendance des régisseurs dont les mandats sont ultimement reconduit par le boss d'Hydro, nous somme à adresser cette question directement avec la Régie, vous êtes surement au courant)

Par contre, le dossier R-4045-2018 est à toute fin pratique mort.

Si Hydro-Quebec n'y met pas fin volontairement, la Régie, la Cour Supérieur, la Cour d'Appel ou la Cour Supreme du Canada devra le faire. Il n'y a plus (pas) de preuve, vous avez fait "outrage" a la Décision de la Régie et nous entérinons (et enterreront) le tout en Cour Supérieur au besoin. Essayer de maintenir ce dossier tarifaire artificiellement parce que l'égo-d'Hydro (ça rime!) est trop grand ou pour éviter de perdre la face serait une grande erreur.

Le cadre tarifaire existant est tout à fait approprié avec le Tarif LG (et M), tous ont intérêts à souscrire volontairement a l'Option d'Électricité Interruptible et le Tarif de Développement Économique doit être appliqué en tout équité pour tous et selon les critères définie en 2018.

Pour le reste vous ne devez avoir aucune inquiétude. Seul le réseau Bitcoin demandera à partir de maintenant la preuve de travail (PoW) et cette progression se ferait lentement mais surement au fil des années et rien qui déstabilisera le Québec. Rien de différent qu'une ou deux grosse papetières qui viendraient s'installer pour remplacer toute les autres qui ont fermé.

Je comprends que mes courriels sont parfois choquant et mal interprété, mais j'aime avoir le mérite d'être clair, franc, direct et surtout sans hypocrisies. Quand vous lirez la lettre de Me Gauthier demain superposez-la a ce courriel et vous y verrez clair et qui sait, vous pourrez peut-être même prédire l'avenir.

Bonne soirée.